

Landser, le 9 mars 2026

Le Maire de la Commune
Conseiller d'Alsace du Canton de Brunstatt



AVIS

Le Maire de la Commune de LANDSER informe ses administrés que la séance d'installation du Conseil Municipal aura lieu, le :

Samedi 21 mars 2026 à 16H30 à la Mairie

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

POINT 02 – ELECTION DU MAIRE

POINT 03 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

POINT 04 – ELECTION DES ADJOINTS ET NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

POINT 05 – INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

POINT 06 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

POINT 07 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

POINT 08 – REMISE DE CADEAUX A DES TIERS

POINT 09 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POINT 10 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX DANS LES ORGANISMES EXTERIEURES

POINT 11 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

POINT 12 – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES



Le Maire
Daniel ADRIAN